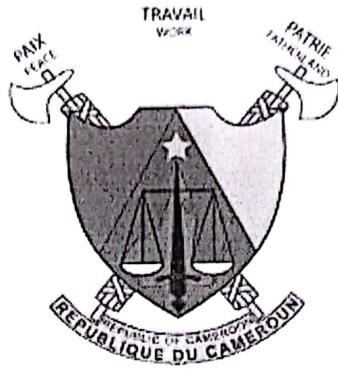


REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EXTREME-NORD  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE GOBO  
\*\*\*\*\*  
COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES  
MARCHES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE - WORK - FATHERLAND  
\*\*\*\*\*  
FAR NORTH REGION  
\*\*\*\*\*  
MAYO-DANAY DIVISION  
\*\*\*\*\*  
GOBO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL TENDERS BOARD  
\*\*\*\*\*

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011 /AONO/REN/DMD/C.GOBO/CIPM-TBEC/2024 DU 29 / 01 /2024 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE À L'E.P DE NOULDAINA, DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

**FINANCEMENT:** Budget d'Investissement Public, Exercice 2024

IMPUTATION:

AUTORISATION DE DEPENSE N°:

### **1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Maire de la Commune de Gobo, Maître d'Ouvrage lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'E.P de NOULDAINA dans la Commune de Gobo, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

### **2. Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les tâches suivantes :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- L'électricité ;
- La peinture ;
- Les voiries et réseaux divers.

### **3. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

### **4. Allotissement**

Les travaux se dérouleront en un seul lot.

N° Lot	Ecole Publique	Nombre de Logement	Localité	Montant Prévisionnel TTC en FCFA
1	E.P DE NOULDAINA	01	NOULDAINA	20 000 000

### **5. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### **6. Financement**

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le BIP MINEDUB, Exercice : 2024, pour un coût estimatif total de **Vingt Millions (20 000 000) de Francs CFA TTC.**

### **7. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un **montant de 400 000 FCFA** (Quatre cent mille francs CFA), et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

### **8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de GOBO.

### **9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Secrétariat Général de la Commune de GOBO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Trente Mille Francs (30. 000) francs CFA**, à la Recette Municipale de GOBO.

### **10. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée **contre récépissé sous plis fermé**, auprès de la Commune de GOBO, secrétariat général, au plus tard le **26/02/2024 à 13 heures**, heure locale et devra porter la mention:

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°011 /AONO/REN/DMD/C.GOBO/CIPM-TBEC/2024 DU  
29/01/204 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT  
D'ASTREINTE À L'E.P DE NOULDAINA, DANS LA COMMUNE DE GOBO, DEPARTEMENT DU MAYO-  
DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.**

**FINANCEMENT : Budget d'Investissement Public, Exercice : 2024**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.**

**11. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

**12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute *offre incomplète conferment*

aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

**13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **26/02/2024 à 14 heures** précises dans la salle des délibérations de la Commune de GOBO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

**14. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

**15. Evaluation des offres :**

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1<sup>ère</sup> étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2<sup>e</sup> étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3<sup>e</sup> étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

**16. Critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

- c) Organisation et méthodologie d'exécution sur 5 critères
- d) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 16 critères ;
- e) Le matériel de chantier à mobiliser sur 12 critères ;
- f) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 3 critères.

#### **14. Attribution du Marché**

Le Maire de la Commune de GOBO, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disant normale après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

#### **15. Délai de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GOBO, Service Technique, Tél 699 751 221 /675 012 070, Email [commudedegobo@gmail.com](mailto:communedegobo@gmail.com).

##### **Ampliations :**

- MINMAP/DGMI (pour information)
- MINEPAT/MD (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/CIPM-GOBO (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

GOBO, le

*12 9 JAN 2021*



*Rouboutangou Naguina*  
DESS en Gestion des Ressources Humaines